

Cédric Henry, président de la FDSEA 35



2020, une année de défis

Notre société est actuellement confrontée à de grands défis. Parmi eux, celui de nourrir une population croissante sans altérer la qualité des ressources naturelles, sans contribuer davantage au réchauffement climatique. Celui de répondre le plus vite possible aux attentes des consommateurs et des citoyens alors même que les systèmes de productions s'appuient sur des cycles longs. Celui de proposer des solutions techniques et financières aux agriculteurs pour qu'ils poursuivent la transition alors même que les prix sont au plus bas, que les aides diminuent, que les charges continuent d'augmenter. Celui de l'endiguement de la violence qui se généralise contre notre profession. Les défis sont nombreux, multiformes. Les enjeux sont multiples, quelquefois contradictoires. Répondre à ces défis n'est pas chose aisée mais nous n'avons pas d'autres choix que de les relever. Ne nous leurrons pas, l'agriculture doit relever ces défis mais les autres secteurs d'activités aussi. Aucun ne sera épargné et l'herbe n'est pas toujours plus verte ailleurs, bien au contraire.

Les efforts à faire pour poursuivre la transition sont importants, pour toutes les PME de ce pays. En tant que chef ou cheffe d'entreprise, car c'est bien ce que nous sommes, notre avenir dépend en partie de notre volonté à nous adapter, à proposer des solutions innovantes, à nous former. Je souhaite donc que 2020 soit une année sereine, sans nouvelles contraintes réglementaires. Une année de réflexion et pas de pression. Une année empreinte de bon sens et pas de non-sens. Une année de tolérance et de respect. Une année de récompense de notre travail, de juste rémunération et de retour à la confiance avec les partenaires économiques, les citoyens et les consommateurs. Si 2020 nous permet d'obtenir cela, nous retrouverons du sens à notre métier, nous redonnerons envie aux plus jeunes de s'installer et nous pourrions à nouveau envisager l'avenir avec le sourire. Mais tout ne tombera pas du ciel, j'en suis conscient. C'est aussi notre travail, notre mission de syndicat majoritaire d'aller chercher ce que l'on nous refuse si souvent. Soyez certains que nous continuerons à nous atteler à cette tâche avec détermination et engagement car qui, à part nous, se bat vraiment pour défendre notre profession ?

2020 est aussi une année électorale. L'occasion pour la profession agricole de retrouver toute sa place au sein des conseils municipaux, de défendre ces territoires qu'elle connaît si bien et qu'elle aime profondément. Je souhaite donc que toutes les agricultrices et tous les agriculteurs candidat(e)s aux municipales soient élu(e)s et je vous souhaite à toutes et à tous, chers interlocuteurs, partenaires, collègues, voisins, consommateurs, citoyens, une très belle année 2020.

Conseils de saison

→ Apport de lisier autorisé réglementairement à partir du 1^{er} février sur prairie ou colza

En cas de risque de débordement de la fosse, étudier la mise à disposition d'une fosse en bon état avec vos voisins; il est conseillé de passer une convention de prêt de fosse et d'assurer la fosse pour le temps où elle est utilisée. Sinon, une demande de dérogation peut être faite auprès de la DDTM au 02 90 02 32 00, service Eau et Biodiversité, qui pourra donner l'accord d'épandre, au cas par cas, sur PT + 6 mois avec identification de l'ilot, loin du réseau hydrographique, plafonné à 15-20 m³/ha.

→ Des situations d'hydromorphie prolongée en céréales...

Les parcelles où les grains ont commencé à germer ou qui sont en cours de levée sont sensibles à l'excès d'eau et des pertes de pieds sont possibles. C'est ce que l'on observe dans certaines parties de parcelle, en particulier quand les conditions de semis ont été difficiles. De plus, une fois l'eau évacuée, l'hydromorphie racinaire va perdurer au moins une à deux semaines, voire plus. Cela peut impacter le potentiel de rendement. Un comptage de densité est peut-être nécessaire.

→ Faudra-t-il resemer certaines parcelles de céréales ?

Arvalis donne un seuil de 80-100 plantes par m² au-dessus duquel ça ne vaut pas la peine de resemer, selon la répartition et la vigueur des plantes restantes, mais aussi selon la capacité de rattrapage de la culture et le surcoût lié à une réimplantation. Prendre aussi en considération le désherbage s'il a été réalisé et la culture de remplacement possible dans ce cas. Pour les cultures de printemps, il n'y a pas urgence à se décider.

Almanach

→ Par arrêté ministériel en date du 27 décembre 2019, des distances de sécurité sont instaurées dès le 1^{er} janvier lors de l'épandage de produits phytosanitaires à proximité de zones habitées

Pour les céréales, maïs, colza..., respecter une distance de 5m (ou 3m quand la charte départementale sera disponible) pour les cultures implantées après le 1^{er} janvier, voire 20m non réductibles pour les produits les plus dangereux applicable pour toute culture dès maintenant, dont mention H360 sur l'étiquette (époiconazole et cyproconazole) et perturbateurs endocriniens.

→ Déclaration des flux d'azote prolongée au 19/01/2020 dernier délai

Fin décembre 2019, 90 % des DAF étaient enregistrées et signées.



Stéphanie Montagne

	<p>www.helbert.fr</p> <p>STE HELBERT</p> <p>FORAGE D'EAU : CRÉATION OUVRAGES NEUFS ET TOUTES MISES AUX NORMES Y COMPRIS NETTOYAGE ET RECREUSAGE TOUS POMPAGES ET TRAITEMENT DE L'EAU, STOCKAGE... RELEVAGE EAUX USÉES, NETTOYAGE CANALISATIONS, DÉPANNAGES SUR SITE TOUTES MARQUES</p>	<p>SAV</p> <p>Electro-techniciens Camions ateliers Spécialisés en SAV Forages/Puits Pas de frais de déplacement sur dpt 35/53 et sur Sud et Centre du 50 Devis gratuits</p>
	<p>Charte qualité</p> <p>02 99 95 26 09</p>	<p>ALLEAU SERVICE 02 99 75 19 97</p>

agenda

DÉPARTEMENT

du 20 au 22/01 - Réunions cantonales FDSEA

- S'-Aubin-d'Aubigné : Lundi 20 janvier, 19h, salle de la Mairie à Aubigné,
- Hédé : Mardi 21 janvier, 10h, relais des Onze Ecluses à Tinténiac,
- Dol de Bretagne : Mardi 21 janvier, 20h15, salle Eleonor Daubrée, rue Eleonor Daubrée à Dol-de-Bretagne,
- Val d'Anast : mercredi 22 janvier, 10h30, espace culturel du Rotz (côté mairie) à Val d'Anast.